

3 avril 2020

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Insertion et Logement

6	Insertion - Programmation FSE 2019-2021	3
7	Insertion - avenant à la convention pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi confrontés au risque de pauvreté et d'exclusion avec Pôle Emploi	15

---

## Commission Réussite éducative et Citoyenneté

14	Changement de nom du collège "Les Sources" en "Bérengère de Navarre"	21
15	Groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane dans trois collèges	27

---

## Commission Infrastructures routières

18	Convention de groupement de commandes pour les prestations réalisées par les cabinets de géomètres	32
----	--	----

vendredi 3 avril 2020

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 6

## INSERTION - PROGRAMMATION FSE 2019-2021

**Présents :** Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** M. Frédéric BEUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Marie-Pierre BROSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

**Résultat du vote :** 15 pour 0 contre 0 abstention

**Mme Véronique RIVRON, membre du Conseil d'administration du Relais Habitat et Services Jeunes, ne prend part ni au débat ni au vote.**

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer les avenants à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2019/2021 ayant pour objet le versement d'un acompte avec les organismes suivants :

- Carbur'Pera, avenant n° 3 à la convention DQ-282-2019/2021, pour un montant de **43 700 €**,
- Le Relais Habitat & Services Jeunes, avenant n° 3 à la convention AS-86-2019/2021, pour un montant de **102 200 €**,
- Argos Action Numérique, avenant n° 3 à la convention M-260-2019/2021, pour un montant de **20 800 €**,
- Argos Action de retour à l'emploi, avenant n° 3 à la convention M-183-2019/2021, pour un montant de **27 900 €**.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 03/04/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200403-  
Imc140087-DE-1-1  
Publication le 03/04/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

<b>TITRE DU CADRE FINANCIER</b>	
Chapitre 017 – Article 6568 564 017	
Budget voté (BP + BS + DM)	500 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	<b>194 600 €</b>

Disponible	305 400 €
------------	-----------

vendredi 3 avril 2020

Commission Insertion et Logement

**DÉLIBÉRATION N° 7**

**INSERTION - AVENANT À LA CONVENTION POUR  
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS  
D'EMPLOI CONFRONTÉS AU RISQUE DE PAUVRETÉ ET  
D'EXCLUSION AVEC PÔLE EMPLOI**

**Présents :** Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** M. Frédéric BEUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'avenant à la convention pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi confrontés au risque de pauvreté et d'exclusion signée le 18 janvier 2019 entre Pôle Emploi et le Département (joint en annexe) :

- précisant les modalités de prescriptions de l'accompagnement social, sans double validation (Pôle Emploi – Circonscriptions) pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2019,
- permettant, par exception, l'entrée dans le dispositif d'accompagnement global des demandeurs d'emploi sur la base des éléments de la fiche de prescription et n'ayant pas de travailleur social attaché à sa situation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 03/04/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200403-  
lmc140079-DE-1-1  
Publication le 03/04/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 3 avril 2020

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

**DÉLIBÉRATION N° 14**

## CHANGEMENT DE NOM DU COLLÈGE "LES SOURCES" EN "BÉRENGÈRE DE NAVARRE"

**Présents :** Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu l'avis favorable de la mairie du Mans,  
Vu l'avis recueilli du conseil d'administration de l'établissement concerné,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** le changement de nom de l'établissement public local d'enseignement suivant :  
- Le collège « Les Sources » au Mans prendra le nom de collège « Bérengère de Navarre »,

**AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à cette décision.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 03/04/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200403-

lmc140071-DE-1-1

Publication le 03/04/20

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 3 avril 2020

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

**DÉLIBÉRATION N° 15**

## **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ PROPANE DANS TROIS COLLÈGES**

**Présents :** Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise en place d'un nouveau dispositif de groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane en citerne y compris l'équipement technique et la maintenance.

**HABILITE** le Président à signer la convention portant constitution d'un groupement de commandes avec trois collèges publics sarthois, « Les Alpes Mancelles » à Moulins le Carbonnel, « Véron de Forbonnais » à Saint Cosme en Vairais et « Normandie Maine » à Ancinnes, conformément au modèle type annexé.

**PRECISE** que le Département sera le coordinateur du groupement de commandes.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 03/04/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200403-  
Imc140083-DE-1-1  
Publication le 03/04/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 3 avril 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 18

## CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LES CABINETS DE GÉOMÈTRES

**Présents :** Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Excusés :** M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Absents :**

**Procurations:** M. Frédéric BEUCHEF donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME donne pouvoir à M. Christophe ROUILLON.

**Résultat du vote :** 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'accepter le principe du groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures pour la réalisation de levés et plans topographiques, de plans et états parcellaires, d'implantations, de bornages, d'établissements de documents d'arpentage, de profils bathymétriques, de levés topographiques de perrés ou d'ouvrages.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à passer et à signer la convention pour la constitution de ce groupement de commandes.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 03/04/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200403-  
Imc140091-DE-1-1  
Publication le 03/04/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**